

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an DEUX MILLE VINGT CINQ le NEUF AVRIL
le Conseil municipal de la commune de Morzine s'est réuni en session ordinaire,
à dix-huit heures
salle du Conseil municipal de Morzine,
sous la présidence de Monsieur Jean-François BERGER - maire

Date de convocation du Conseil municipal : 04 avril 2025

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

Nombre de conseillers municipaux présents : 19

Quorum : 12



Nombre de pouvoirs : /

Nombre de votants : 19

- Pour : 19

- Contre : /

- Abstention : /

Présents : 19

Mmes, MM. BAUD PACHON Valérie, MARCHAND Thierry, ANTHONIOZ TAVERNIER Elisabeth, MARULLAZ David, THORENS Valérie, FOURNET Bernard, VERNET Josette, MUET Daniel, MARULLAZ Marie-Paule, BÉARD Patrick, BRAIZE Jean-Michel, BAUD Philippe, LEFANT Myriam, COQUILLARD Michel, RAYBAUD MARTIGNONI Florence, GAYDON Jeanine, ROSSET Emmanuelle, GAYDON Jean-François

Absents et excusés : 04

Mmes, MM. TROMBERT Fabien, PAGE Olivier, MUGNIER CASTEX Margaux, RASERA Louise

- Madame Marie-Paule MARULLAZ a été désignée secrétaire -

D_2025_04_20

PARTICIPATION DU BUDGET PRINCIPAL AU BUDGET ANNEXE « PARKINGS »

Il est rappelé que les parkings des Prodains et des Lans, de Joux-Plane et de l'office de tourisme de Morzine relèvent d'un Service Public Industriel et Commercial (SPIC) ; de ce fait ils sont gérés par le budget annexe « Parkings ».

Depuis novembre 2023, la société INDIGO assure la gestion de ces quatre parkings.

Ce budget est confronté à plusieurs problèmes qui le rendent fragile :

- ces parkings ont une vocation exclusivement saisonnière,
- pour échapper à tout déficit, il conviendrait d'augmenter les tarifs de manière conséquente. Une hausse des tarifs a bien été votée pour 2025, mais limitée afin d'éviter un effet dissuasif sur leur fréquentation,
- les recettes liées à l'exploitation de l'activité couvrent majoritairement les dépenses de fonctionnement et l'annuité d'emprunt. Mais chaque année, des investissements sont budgétés. Pour 2025, afin de réduire les frais de fonctionnement, il est prévu l'installation d'un système de lecture des plaques. Des travaux seront aussi réalisés au niveau des toilettes et du système de sécurité incendie.

Afin d'équilibrer le budget 2025, une participation de 125 000 € du budget principal est nécessaire.

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir approuver le principe de cette subvention d'équilibre.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la participation du Budget Principal au budget annexe « Parkings » à hauteur de 125 000 €,

AUTORISE M. le maire à prendre en charge son exécution.

Pour extrait certifié conforme,
fait à Morzine, le 10 avril 2025.

La secrétaire de séance,
Marie-Paule MARULLAZ.



Le maire de Morzine,
Jean-François BERGER.



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du maire de Morzine, d'un recours auprès du préfet de la Haute-Savoie et d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publicité.
